

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra **le mardi 04 février 2025 à 10h du matin** au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis-Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale
2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2020.
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2020.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2020.
6. Affectation des résultats au titre de l'année 2020.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.
9. Jetons de présence des administrateurs.
10. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 14 janvier 2025 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2<sup>ème</sup> étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra **le mardi 04 février 2025 à 12h30** au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Décision de continuer l'activité de la société.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 février 2025. Ce projet annule et remplace celui publié au bulletin officiel n°7281 du 15 janvier 2025.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée après le délai règlementaire fixé au 30 juin 2021, et confirme que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et l'entérine.  
Cette résolution est adoptée à...

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de Tunisair, approuve ces états financiers arrêtés au 31-12-2020 tels qu'ils ont été présentés.  
Cette résolution est adoptée à...

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe Tunisair ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve ces états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2020 tels qu'ils ont été présentés.  
Cette résolution est adoptée à...

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.  
Cette résolution est adoptée à...

### CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

<b>Résultat net 2020 après modifications comptables en TND</b>	<b>- 231 916 635.957</b>
<b>Résultats reportés au 31/12/20219 en TND</b>	<b>- 1 315 474 202.451</b>
<b>Solde au 31/12/2020 en TND</b>	<b>- 1 547 390 838.408</b>

Cette résolution est adoptée à...

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.  
Cette résolution est adoptée à...

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire et sur proposition du conseil d'administration approuve la nomination des administrateurs suivants pour la période restante du mandat :

- Madame Sihem BEN DALI administrateur représentant la Présidence du Gouvernement à la place de Monsieur Habib DRIDI.
- Monsieur Mourad ABDESSALEM administrateur représentant la Banque Centrale à la place de Madame Sonia SEHLI.
- Monsieur Majid ELOUNI administrateur représentant la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale à la place de Monsieur Tawfik Katrotu.
- Monsieur Habib MEKKI administrateur représentant le ministère du transport à la place de Madame Sonia JLASSI.
- Monsieur Helmi HASSINE administrateur représentant l'Office National Tunisien de Tourisme à la place de Monsieur Nizar SLIMENE

L'assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Mellassi élu par l'Assemblée Générale Elective tenue le 30 juillet 2024 en tant qu'administrateur représentant les Petits Porteurs à la place de Monsieur Mansour NASRI.

Et ce pour la période restante du mandat qui se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative aux états financiers 2022.

Cette résolution est adoptée à .....

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur et est comme suit :

- Pour les administrateurs représentant l'état le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 5 000 dinars.
- Pour les administrateurs représentant les entreprises publiques le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 2 188 dinars.
- Pour l'administrateur représentant les petits porteurs le montant annuel des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de président directeur général soit 2 188 dinars.

Cette résolution est adoptée à .....

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit à 500 dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à .....

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 4 février 2025.

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que les capitaux propres de la société Tunisair au 31 décembre 2020 sont encore inférieurs à la moitié du capital social.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales elle décide la continuité de l'exploitation de la société.

Cette résolution est adoptée à ...

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à ...